



Société d'expertise comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (I.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000

Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR INKADH »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR INKADH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 33.656.733, un actif net de D : 33.456.331 et un déficit de D : 578.144.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH »

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2025

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	32 571 103	21 805 464
Actions et droits rattachés		29 500 000	20 200 000
Titres OPCVM		2 751 903	1 287 709
Obligations et valeurs assimilées		319 200	317 755
Placement monétaires et disponibilités		6 503	43 823
Disponibilités		6 503	43 823
Créances d'exploitation	5	1 079 127	371 992
TOTAL ACTIF		33 656 733	22 221 279
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	130 419	79 369
Autres créditeurs divers	7	69 983	107 435
TOTAL PASSIF		200 402	186 804
ACTIF NET			
Capital	8	37 386 831	25 131 415
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(3 096 940)	(2 084 128)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(833 560)	(1 012 812)
ACTIF NET		33 456 331	22 034 475
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 656 733	22 221 279

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01 au 31/12/2024	Du 01/01 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	9	287 044	17 755
Dividendes		267 844	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 200	17 755
Revenus des placements monétaires	10	8 337	5 119
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		295 381	22 874
Charges de gestion des placements	11	(992 286)	(956 672)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(696 905)	(933 798)
Autres charges	12	(136 655)	(79 014)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(833 560)	(1 012 812)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(833 560)	(1 012 812)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(7 628)	(1 061 929)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	263 044	202 145
RESULTAT DE L'EXERCICE		(578 144)	(1 872 596)

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Du 01/01 au 31/12/2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(578 144)</u>	<u>(1 872 596)</u>
Résultat d'exploitation	(833 560)	(1 012 812)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 628)	(1 061 929)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	263 044	202 145
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>12 000 000</u>	<u>-</u>
Souscriptions / Appels		
- Montant appelé	12 000 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>11 421 856</u>	<u>(1 872 596)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice (Capital initial)	22 034 475	23 907 071
En fin d'exercice	33 456 331	22 034 475
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	50 000	50 000
En fin d'exercice	50 000	50 000
VALEUR LIQUIDATIVE (*)	<u>669,127</u>	<u>440,689</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(1,70%)</u>	<u>(7,83%)</u>
(*) correspondant à une valeur nominale libérée de	<u>750</u>	<u>510</u>

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR INKADH » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 24 septembre 2020 et le 11 Décembre 2020.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'objectif du Fonds est le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations qui représentent au moins 80% des souscriptions et la réalisation de revenus et de plus-values sur les capitaux investis.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution, soit le 23 février 2021. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 divisé en 5.000 parts d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune souscrites en totalité. La libération des parts est progressive sur appels du gestionnaire.

Au 31 décembre 2024, le montant appelé du fonds s'élève à D : 37.500.000 et le montant libéré est de D : 37.270.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR INKADH est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la côte

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la côte de la Bourse, sont évalués en date d'arrêté, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;
- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

En cas de perte de valeur, la valeur de l'investissement est diminuée du même montant.

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la juste valeur est diminuée par tranche de 25%.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2-Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations et valeurs similaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 32.571.103, et se détaille ainsi :

code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			30 500 000	29 500 000	88,17%
	ATLAS PACKAGING	500 000	5 000 000	4 500 000	13,45%
	TUNICOM	714 286	5 000 000	4 500 000	13,45%
	EL BAHHAR	120 000	1 200 000	1 200 000	3,59%
	SAM TEST & AUTOMATION	10 304	5 000 000	5 000 000	14,94%
	LA BAGUETTE	1 376	5 000 000	5 000 000	14,94%
	ECOMAT	140 000	3 500 000	3 500 000	10,46%
	NOVARINO TUNISIE	18 000	1 800 000	1 800 000	5,38%
	SAPORI ITALIA	3 440	4 000 000	4 000 000	11,96%
Obligations et valeurs assimilées			300 000	319 200	0,95%
	Obligations Convertibles en actions EL BAHHAR	3 000	300 000	319 200	0,95%
Tires OPCVM			2 646 896	2 751 903	8,23%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	17 989	2 646 896	2 751 903	8,23%
TOTAL			33 446 896	32 571 103	97,35%

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	22 675 074	17 755	(887 365)	21 805 464	
Acquisitions de l'exercice					
Actions non cotées	9 300 000			9 300 000	
Titres OPCVM	12 251 944			12 251 944	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(10 780 121)			(10 780 121)	263 044
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(7 628)	(7 628)	
Variations des intérêts courus		1 445		1 445	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	33 446 896	19 200	(894 993)	32 571 103	263 044

Note 5 : Créance d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.079.127, contre D : 371.992 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Avances en compte courant	(*)	704 665	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue		689	98
Souscripteurs de parts, montants appelés non libérés		230 000	230 000
Honoraires Due-diligences pris en charge par l'émetteur		141 231	141 053
Autres débiteurs		2 005	-
Mac Private Management		-	304
Autres		537	537
Total		<u>1 079 127</u>	<u>371 992</u>

(*) : Il s'agit d'une avance en compte courant consentie à la société NAVARINO TUNISIE, dans laquelle le fonds détient une participation de D : 1.800.000 et ce, pour une durée de 5 ans et productive d'intérêt au taux de 10%.

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 130.419, contre 79.369 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire		21 300	-
Rémunération du dépositaire		109 119	79 369
Total		<u>130 419</u>	<u>79 369</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 69.983, contre D : 107.435 au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF		3 346	2 960
Honoraires commissaire aux comptes		16 000	16 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie		50 000	50 000
Honoraires des prestataires de services		-	37 838
Retenue à la source à payer		637	637
Total		<u>69 983</u>	<u>107 435</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant souscrit	50 000 000
Montant souscrit non appelé	(24 500 000)
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2021	245 845
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2022	245 354
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2023	(859 784)
Nombre de parts émises	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions / Appels

Montant appelé	12 000 000
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 628)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	263 044

Capital au 31-12-2024

Montant	37 386 831
Nombre de parts	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 287.044, contre D :17.755 au 31 décembre et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2023
Revenus des actions, valeurs assimilées et droits rattachés	267 844	-
Revenus des actions		
- Dividendes	267 844	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	19 200	17 755
Revenus des obligations		
- Intérêts	19 200	17 755
TOTAL	287 044	17 755

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 8.337, contre D : 5.119 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2023
- Intérêts des dépôts à vue	3 672	5 119
- Intérêts sur avances en compte courant actionnaires	4 665	-
TOTAL	8 337	5 119

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées au 31 décembre 2024 s'élèvent à D : 992.286, contre D : 956.672 en 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	962 536	929 263
Rémunération du dépositaire	29 750	27 409
Total	<u>992 286</u>	<u>956 672</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 136.655, contre D : 79.014 en 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	2 589	2 741
Honoraires commissaire aux comptes	16 671	11 214
Rémunérations apporteurs d'affaires	42 261	47 601
Honoraires mission spéciale	24 808	37 848
Jetons de présence, comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Impôts et taxes	180	32 308
Commissions bancaires	146	171
Prise en charge des honoraires de Due-diligences par les émetteurs	-	(102 869)
Total	<u>136 655</u>	<u>79 014</u>

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	5,908	0,457
Charges de gestion des placements	(19,846)	(19,133)
Revenus net des placements	(13,938)	(18,676)
Autres charges	(2,733)	(1,580)
Résultat d'exploitation (1)	(16,671)	(20,256)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(16,671)	(20,256)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,153)	(21,239)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5,261	4,043
Plus (ou moins) values sur titres (2)	5,108	(17,196)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(11,563)	(37,452)
Résultat non distribuable de l'exercice	5,108	(17,196)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	5,108	(17,196)
Distribution de dividende	-	-
Valeur liquidative	669,127	440,689
Correspondant à une valeur nominale libérée de	750,000	510,000
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	3,58%	4,16%
Autres charges / actif net moyen	0,49%	0,34%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(3,00%)	(4,41%)

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR INKADH" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1.25% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

Au-delà, les honoraires de gestion seront de 2% HT du montant du fonds diminué des montants restitués aux porteurs de parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

De plus, Le gestionnaire percevra une commission de surperformance de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 10%.

Cette rémunération est calculée après déduction de tous les frais et commissions sur la base de 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et un taux de rendement interne annuel de 10% au terme de sa durée de vie.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.